

**COMMUNE
DE
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-Lieu

Date de convocation : 11 octobre 2012

**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 octobre 2012

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire

Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 14

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - BURGER Sylvie - ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - OSTER-SCHALL Albert - PFISTER Hubert - REMOND Xavier - UGE Brigitte

Absent excusé : FUCHS Didier

DCM 39-2012

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

Travaux de viabilisation de la rue des Chasseurs.

Le Conseil Municipal,

VU le Plan Local d'Urbanisme ;

VU le tableau de classement des voies communales ;

VU la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » portant sur les modalités de viabilisation ;

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet DOSSMANN en date du 9 février 2012 ;

Considérant l'analyse juridique du dossier effectuée par les services de l'Etat :

➤ **DÉCIDE** la réalisation des équipements publics nécessaires à la construction d'habitations rue des Chasseurs, à savoir :

- réseau d'assainissement, adduction d'eau potable, électrification
- éclairage public
- réseaux secs
- voirie

pour un montant estimatif de **228.000 € HT**, frais d'études et divers compris

➤ **DÉCIDE** de lancer la procédure de consultation des entreprises.

(2 abstentions)

DCM 40-2012

7 – Finances Locales

7.2 – Fiscalité

Taxe d'Aménagement : instauration d'une taxe supérieure à 5 % dans un secteur situé en bordure de la rue du Stade et de la rue de la Forêt.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 331-15 ;

VU la délibération du 17 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics suivants : extension du réseau d'eau potable, pose des réseaux d'éclairage public, de téléphonie, du réseau câblé et la réalisation de la voirie dont le montant total est estimé à 155.000 € :

- **DÉCIDE d'instituer**, sur le secteur délimité au plan joint, un taux de **15 %**
- **DÉCIDE de reporter** la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information.

En conséquence, les participations sont définitivement supprimées dans le secteur considéré. La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 41-2012

7 – Finances Locales

7.5 – Subventions

Subventions annuelles aux Associations.

Le Conseil Municipal, considérant les engagements des associations au niveau de la formation, de l'encadrement des jeunes, des animations locales dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs :

- **DÉCIDE** de fixer les subventions ordinaires et annuelles de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2011 :

Associations locales :

Football-Club	8.600 €	Sapeurs-Pompiers	460 €
Association de Pêche	390 €	Chorale Sainte-Cécile	390 €
Club du Bel Age	390 €	Tennis-Club	390 €
Vélo-Club	390 €	Ski-Club	390 €

Autres Associations :

CARITAS Hochfelden :	80 €	SPA	210 €
Fondation Patrimoine :	100 €	Centre Anti-bruit du 67 :	100 €

Associations à but humanitaire : 50 € chacune

La Prévention routière - Association Française contre la Myopathie - Association des Paralysés de France - Ligue Nationale contre le Cancer - Association Régionale L'Aide aux Handicapés Moteurs – Association des Aveugles Alsace Lorraine – Nouvelle Association Française des Sclérosés En Plaques - Association Groupement d'Insertion des Handicapés Physiques — Association « Poussière de Vie »

(adoptée à l'unanimité)

DCM 42-2012

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Restauration de l'ancienne horloge du clocher.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis du Conseil Municipal de procéder à la mise en valeur de l'ancienne horloge de l'église, patrimoine local ;

VU le devis de l'entreprise VOEGELE pour la rénovation de l'ancienne horloge de l'église pour un montant de 21 666 € HT ;

Considérant qu'il serait judicieux, pour sa mise en valeur, d'installer cette horloge, une fois réparée, dans le hall de la Maison des Associations

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** la réparation de l'ancienne horloge et son installation dans la Maison des Associations
- **CHARGE** l'entreprise VOEGELE sise 110 route des Romains à STRASBOURG de ces travaux pour un montant de **20.666 € HT**
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin.

(adoptée à l'unanimité)

3 – Domaine et patrimoine

3.1 – Acquisition

Projet d'acquisition d'une friche immobilière.

Le Conseil Municipal,

VU les problèmes de circulation et de stationnement ;

VU l'immeuble vacant situé à l'angle de la rue d'Alsace et de l'Impasse des Bonnes Gens ;

VU le dossier de succession de feu Mme KOESSLER Marie ;

VU l'emplacement réservé n° 3 au Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 25 novembre 2011 ;

Considérant qu'une acquisition par la Commune favoriserait l'aménagement urbain dans le secteur ;

Considérant les références cadastrales du bien avec une superficie de 3,70 ares :

- **DEMANDE** au Maire l'application des dispositions du Plan Local d'Urbanisme
- **AUTORISE** le Maire à faire une proposition financière d'achat de **50.000 €** pour l'immeuble.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 44-2012

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Bilan d'exploitation 2011 de la Salle des Fêtes et de la Maison des Associations.

M. SPITZER François, Adjoint au Maire délégué, dresse le bilan d'exploitation de l'exercice 2011 de :

↳ la **Salle des Fêtes** comme suit :

Dépenses : 12.364,94 €

Recettes : 12.475,19 €

EXCÉDENT : 110,25 €

↳ la **Maison des Associations** comme suit :

Dépenses : 8.488,45 €

Recettes : 769,11 €

DÉFICIT : 7.719,34 €

- **ARRÊTE** le compte d'exploitation de la Salle des Fêtes pour l'an 2011 à un **solde positif de 110,25 €**
- **ARRÊTE** le compte d'exploitation de la Maison des Associations pour l'an 2011 à un **solde négatif de 7.719,34 €**
- **DEMANDE** que ces résultats soient communiqués à l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs, gestionnaire des salles.

(1 abstention)

DCM 45-2012

4 – Fonction publique

4.2 - Personnel contractuel

Création d'un poste d'agent d'entretien temporaire.

Le Maire rapporte aux élus que l'adjoint technique de 2^{ème} classe chargé de l'entretien des écoles, est en congé maladie et qu'il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de recruter temporairement un agent pour assurer l'entretien des écoles pendant l'absence de l'agent titulaire en congé de maladie
- **CONFIRME** la durée hebdomadaire de service à 22/35^e
- **FIXE** le montant de la rémunération à l'indice brut 299 **majoré 310** correspondant au 3^e échelon de l'échelle 3 du cadre d'emplois de catégorie C.

(adoptée à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire : FREUND Bernard

